



Succession non faite depuis 18 ans

Par **Loupiote69**, le **03/04/2016** à **19:54**

Bonjour

Ma grand-mère était propriétaire d'une maison. Elle était veuve et n'avait qu'un enfant : ma mère. A son décès en 1998, ma mère a naturellement pris possession de la maison mais je sais qu'elle n'a pas été voir de notaire. Elle entretient cette maison qui est assurée, elle paye tous les impôts fonciers et locaux depuis donc 18 ans. Mais elle ne possède pas de titre de propriété si ce n'est celui de ma grand mère. Que se passera t'il au décès de ma mère. Je suis son unique fille et elle n'est pas mariee. Car moi je veux garder cette maison? Aurais je beaucoup de frais a payer? La maison vaut moins de 100000 euros.

Merci

Par **miyako**, le **03/04/2016** à **20:05**

bonsoir,

Il faut voir un notaire ,car il y a un transfert de propriété à faire et des droits de mutation à payer.

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Loupiote69**, le **03/04/2016** à **20:20**

Avez vous une idée du montant de ces frais?

Par **miyako**, le **05/04/2016** à **14:38**

Bonsoir,

A peu près 10% de la valeur actuelle du bien .

Amicalement vôtre

suji KENZO